MODE D'EMPLOI

Adhérez au P.R.M.A.

Le Pôle Régional des Musiques Actuelles de Poitou-Charentes

Qu'est-ce que le P.R.M.A. Poitou-Charentes ?

Le Pôle Régional des Musiques Actuelles de Poitou-Charentes est un réseau associatif ;
Il rassemble une diversité d'acteurs professionnels : festivals, scènes de musiques actuelles, diffuseurs, médiateurs, développeurs, studios de répétition et d'enregistrement, enseignants, tourneurs, labels, écoles de musique, musiciens...

Son but est de favoriser le développement des musiques actuelles en Poitou-Charentes, à travers deux axes principaux :
- Favoriser la coopération, la collaboration et la solidarité entre les acteurs de la filière musicale. Notamment à travers des actions collectives dans les domaines de l'information-ressources, du soutien aux projets et de la gestion sonore.
- Favoriser la structuration du secteur à travers l'observation permanente, la mutualisation d'emplois et de moyens, la concertation et la médiation avec les pouvoirs publics

Son mode d'action privilégié est le travail en réseau.

Qui sont les adhérents du P.R.M.A. ?

Liste en ligne

Comment adhérer au PRMA ?

- Rédiger un courrier à l'attention du président, Lionel Rogeon :
  (Qui vous êtes ? Pourquoi adhérer au PRMA ?)

- Remplir le bulletin d'adhésion (doc excel ci-joint)

- joindre une copie des statuts de votre structure, ainsi que votre dernier rapport d'activité.

- Envoyer ces deux documents à accueil@pole-musiques.com

- Votre candidature sera présentée et validée à l'occasion de la prochaine réunion du conseil d'administration.

- A l'issu du processus, vous recevrez alors un courrier pour confirmation et paiement de votre cotisation.

Comment est structurée l'association P.R.M.A. ?

Vous êtes une structure à but non lucratif implantée en Poitou-Charentes dont les projets se situent principalement dans le secteur des musiques actuelles :

- Vous adhérez au titre du collège 1
- L'adhésion vous confère un pouvoir délibératif au sein des instances statutaires
- Le montant de votre cotisation varie entre 50 et 150€ en fonction de votre budget

Vous êtes une société commerciale implantée en Poitou-Charentes dont les projets se situent principalement dans le secteur des musiques actuelles :

- Vous adhérez au titre du collège 2
- L'adhésion vous confère un pouvoir délibératif au sein des instances statutaires
- Le montant de votre cotisation varie entre 50 et 150€ en fonction de votre budget

Vous êtes un artiste professionnel ou une personne physique, domicilié en région Poitou-Charentes ou exerçant une part significative de votre activité en région :

- Vous adhérez au titre du collège 3
- L'adhésion vous confère un pouvoir délibératif au sein des instances statutaires
- Si vous adhérez à titre individuel, le montant de votre cotisation est de 15 €.
  Si vous adhérez au titre d'une association, le montant varie entre 50 et 150€ en fonction du budget.

Vous êtes une collectivité, ou une structure administrée par une collectivité, portant des projets significatifs dans le secteur des musiques actuelles :

- Vous adhérez au titre de membre associé
- Votre adhésion vous confère une voix consultative au sein des diverses instances statutaires de l'association
- Le montant de votre cotisation est de 200€

Quel est le montant de la cotisation ?

Budget de la structure	Cotisation
< 100 000 €	50,00 €
Entre 100 000 € et 300 000 €	100,00 €
> 300 000 €	150,00 €
Personne physique / artiste	15,00 €

Pour aller plus loin :

- Lire les statuts de l'association P.R.M.A.
- Inciter d'autres professionnels à adhérer : bulletin
- Le bilan d'activité du PRMA est consultable sur simple demande. De même, nous recevrons avec intérêt tout document rendant compte de votre activité : bilan, dossier de presse, C.V., ...

www.pole-musiques.com